

The logo for 'la cgt' is displayed in a stylized, lowercase font. The word 'la' is in a smaller, cursive-like font above 'cgt', which is in a larger, bold, sans-serif font. The logo is set against a red background.

**Finances  
Publiques**

# DÉCLARATION DES ÉLUS DE CATÉGORIE B CAP CENTRALE DU 30 MARS 2011 FILIÈRE GESTION PUBLIQUE

Il y a aujourd'hui en France 5 millions de demandeurs d'emploi et 8 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. Les plus fragiles subissent maintenant depuis près de 4 ans les conséquences d'une crise systémique engendrée par l'avidité et la spéculation financière. Face à son échec patent, le gouvernement tente depuis maintenant plusieurs mois de détourner l'attention de l'opinion en promouvant la « politique du pire », et essaie de masquer son incapacité par des tentatives nauséabondes de stigmatisation de « l'autre », et par un pseudo débat autour d'une identité nationale réminiscente des heures sombres de notre Histoire.

Face à cette situation, la CGT agit quotidiennement pour rechercher et exiger des réponses en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de retraites et d'égalité des droits... Elle est portée par des valeurs qui sont celles du syndicalisme au cœur desquelles figurent la solidarité entre tous les salariés et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

C'est dans ce contexte économique qui fragilise les plus modestes que les élus CGT en CAP entendent faire le lien avec la situation des agents non-titulaires. Aujourd'hui, la DGFIP doit clairement faire savoir quelle est la position de l'administration en ce qui concerne la titularisation des personnels ne bénéficiant pas du statut.

Sujet différent mais néanmoins sensible, l'application du NES ne se fait pas sans soulever plusieurs problèmes sur lesquels la CGT a demandé que des solutions soient apportées sur la base d'un alignement sur le système le plus avantageux pour les personnels:

## SOMMAIRE :

**1 à 3 > Déclaration des élus,**

**3 > Les réponses à notre déclaration**

**4 à 6 > Approbation des procès verbaux**

**Mouvement spécifique sur postes**

**Propositions de 5 renouvellement de contrats...**

**Révision de la note chiffrée ou de l'appréciation**

- En matière de recrutement : les modifications statutaires ont porté la durée de service public à 4 ans au lieu de 3 ans et 6 mois auparavant. Cette disposition pénalise directement les agents de catégorie C en durcissant les conditions requises pour pouvoir passer le concours lorsque les agents ne disposent pas des diplômes requis.

- En matière de reclassement : pour les contrôleurs principaux anciennement au 7ème échelon, l'écrêtement de la durée de séjour lors du passage au 10ème échelon est une injustice flagrante. Nous revendiquons un reclassement directement au 11ème échelon qui est beaucoup plus juste.

- En matière de classement : les agents nouvellement recrutés en catégorie B (externes, internes et liste d'aptitude), subissent un ralentissement de leur déroulement de carrière. Ceci se traduit par des pertes en points d'indice par rapport au classement antérieur (voir tableau ci-joint) et donc par une nouvelle perte en matière de pouvoir d'achat.

- En matière d'avancement : les nouvelles dispositions statutaires fixant les conditions d'avancement ont remplacé la notion de durée de « service public », en notion de « services effectifs ». De ce fait, un grand

**Syndicat National CGT Finances Publiques :**

263 rue de Paris, Case 451, 93514  
MONTREUIL cedex

● Tél. : 01.48.18.81.56,

● Fax : 01.48.51.99.65,

● Mail : [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr),

● site : [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

## Déclaration des élus de catégorie B CAP centrale du 30 mars 2011 filière gestion publique

nombre d'agents se trouvent exclus des tableaux d'avancement ce qui constitue un recul inadmissible par rapport aux anciennes règles. Pour ceux qui auraient la chance de passer au travers des mailles du filet, c'est un retard dans le gain indiciaire escompté du fait d'une promotion acquise plus tard par la non prise en compte de leur scolarité (cela est notamment le cas pour la promotion entrée à l'ENT en mars 2006).

Bien sur, nous savons que vous n'avez pas compétence pour répondre à nos demandes répétées sur le NES. Néanmoins, les agents que nous représentons dans cette CAP attendent de savoir les positions tenues par la DGFIP dans ses relations avec la DGAFP sur ses questions.

Concernant l'ordre du jour, la CAPC doit se prononcer sur le renouvellement de 5 contrats d'agents recrutés en qualité de travailleurs handicapés par voie contractuelle. De toute évidence, l'administration accorde bien peu de crédit à notre avis sur les 2 dossiers dont le renouvellement des stages théoriques a débuté au 01 mars 2011.

Par ailleurs, nous ne pouvons que constater l'augmentation sensible du nombre d'agents recrutés par cette voie en difficultés. Cela confirme que les conditions d'accueil et de prise en charge sur le long terme, tant du stage théorique que pratique, de ces catégories de personnels sont loin d'être optimales. Il est de la responsabilité de l'administration de se donner les moyens de ses ambitions en la matière et pas seulement se contenter d'un affichage chiffré. A ce titre, le renouvellement ne nous paraît pas la solution la plus adaptée quand des cas de souffrance au travail dus à l'environnement sont avérés, comme c'est le cas aujourd'hui sur plusieurs dossiers.

A propos du mouvement spécifique sur postes, la CGT entend réaffirmer son attachement à un réseau de proximité de pleine compétence. Les restructurations que connaît notre administration depuis plusieurs années ont mis à mal l'existence de ce réseau par les abandons de mission et les suppressions d'emploi qui dégradent les conditions de travail. Les agents dans les petites structures subissent de plein fouet cette politique et doivent faire face à une pression constante ce qui nuit grandement au bon exercice des missions et dégrade la qualité du service rendu.

Si la direction générale a annoncé le maintien d'un mouvement spécifique dans le futur système de mutation, l'absence de réponse quant aux difficultés d'attractivité de certains postes est loin d'être satisfaisant. La CGT Finances Publiques rappelle donc qu'elle a fait la proposition d'un mouvement spécifique ouvert dès 2012 aux agents des deux filières avec un bilan annuel afin de décider de la pertinence des postes qui seraient proposés. Les élus B souhaitent également l'application de la proposition faite hier en catégorie C, à savoir l'ouverture dès 2011 des postes non pourvus aux agents de la filière fiscale.

Aujourd'hui, il convient de donner des garanties aux agents qui vont être mutés lors de cette CAP quant à la priorité dont ils bénéficieront en 2014. D'ici là, les nouvelles règles seront entrées en application. Or, cette priorité constitue un droit acquis. Si pour les agents qui solliciteront un autre département la règle est simple, il conviendra qu'un rappel soit fait pour ceux qui solliciteraient un changement de RAN à l'intérieur du même département ou un changement de poste au sein d'une même RAN.

Enfin, les élus CGT alertent la direction sur la gestion catastrophique de la notation dans notre administration. Après que des erreurs aient été constatées dans l'élaboration de certains tableaux d'avancement, notamment par « l'oubli » d'agents ayant pourtant vocation à être promus, la CGT s'interroge quant à la bonne prise en compte des

relèvements de note que les agents ont pu ou pourraient obtenir à l'issue de leurs recours. En effet, à notre connaissance, nous avons encore plusieurs dizaines de dossiers à traiter ce qui a des incidences pour les agents concernés pouvant prétendre à une promotion au grade supérieur. Or, le poids de la notation dans les tableaux concernés est tel, qu'une variation de note est de nature à modifier les chances de promotion.

Sur les dossiers du jour, nous dénonçons 2 aspects qui reviennent de plus en plus souvent : la non prise en compte de l'ensemble de l'année dans les évaluations – notations et les pénalisations systématiques sans note d'alerte. La direction générale devra faire un rappel à l'ensemble des notateurs sur ces pratiques qui ont trop tendance à se généraliser.

**Les élus CGT gestion publique :**

*Michel RABILLARD, Maryse MOLLET, Xavier LEGRIS, Patrick COSSEC, Régis DABOUIS, Carole LAFON*

Syndicat National CGT Finances Publiques : 263 rue de Paris, Case 451, 93514 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01.48.18.81.56,  
● Fax : 01.48.51.99.65, Mail : dgfip@cgt.fr ● site : www.financespubliques.cgt.fr

## **LES REPONSES À NOTRE DÉCLARATION :**

✓ **Statut fusionné et NES** (Nouvel Espace Statutaire) : la Présidente s'est déclarée incompétente pour y répondre, ces sujets relevant du cadre plus large de la Fonction Publique.

**Cette réponse ne saurait être satisfaisante compte tenu des impacts immédiats pour les personnels. Si la DGFIP n'a pas la capacité de répondre sur le fond, elle doit cependant indiquer aux représentants des personnels les éléments qu'elle a fait valoir auprès de la DGAFP, ainsi que l'analyse qu'elle a portée en la matière. Si la Présidente s'était montrée un peu plus attentive, elle aurait entendu que c'était ce que nous demandions.**

✓ **Mouvement spécifique** : le débat reste ouvert quant à sa forme définitive dans le cadre fusionné. Les réunions techniques en cours actuellement, en préciseront les modalités.

✓ **Contractuels handicapés** : la Présidente a reconnu que l'Administration n'avait pas été performante quant au choix de la CAPC à laquelle la question serait soumise, alors même que le renouvellement des stages théoriques a débuté au 01/03/2011. Une procédure sera mise en place pour éviter de nouveau ce genre de problème.

Elle a également déclaré que s'il y avait plus d'échecs c'est qu'il y avait plus de recrutement.

**Pour la CGT Finances Publiques cette réponse n'est qu'une tentative grossière de la part de l'administration pour masquer ses lacunes en la matière. Alors que la**

**procédure de recrutement est déjà plus que discutable, le fait que l'administration s'abrite derrière le nombre de recrutements en augmentation pour justifier qu'il y a plus d'échecs revient à ce qu'elle refuse de prendre la mesure de ses responsabilités. Elle se doit de donner aux agents concernés toutes les garanties de prise en compte de leurs spécificités pour favoriser leur intégration dans les services. Le nombre d'agents en difficultés montre bien que cette mesure n'est qu'un affichage.**

✓ **Notation** : l'administration réfute le terme de « catastrophique » pour qualifier sa gestion.

Elle admet que certains points devront être précisés aux directions locales pour veiller au respect des délais réglementaires. De même, il nous est affirmé que le calendrier des tableaux d'avancement serait tenu et qu'aucun agent ne pâtirait de l'étude tardive de son recours en notation.

**Il faudra que l'administration se montre plus convaincante sur ce sujet. Comment peut-elle nous affirmer qu'aucun agent ne sera pénalisé par sa gestion, alors que près d'une trentaine de dossiers de recours en notation sont toujours en souffrance de traitement et que la CAPC ne se réunira pas avant la mi-mai ?**

**Les agents et leurs élus n'ont aucun gage quant au fait que les directions locales concernées n'auront pas déjà élaboré leurs tableaux de classement, la CAP Centrale pour les tableaux d'avancement 2011 étant programmée au 22 juin prochain.**

**APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 6 OCTOBRE 2010 ET DU 8 DÉCEMBRE 2010 :**



**Résultat du vote pour les 2 PV :**

Pour : Administration, FO, **CGT**, CFDT, CFTC, SUD

**MOUVEMENT SPÉCIFIQUE SUR POSTES AU 01/07/2011 :**

- ▶ 28 emplois ont été proposés situés dans 27 Trésoreries.
- ▶ 69 agents de catégorie B ont formulés une demande exprimant ainsi 103 choix.
- ▶ Les demandes de 17 agents portant sur 21 choix ont été jugées irrecevables par l'Administration selon les conditions fixées et appréciées au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- ▶ Les demandes recevables de 53 agents pour 82 choix ont donc été classées.

**Au final 21 emplois situés dans 21 trésoreries ont été pourvus et les candidatures de 21 agents ont donc été retenues.**



**Résultat du vote :**

Pour : Administration - **CGT** - CFTC,

Abstention : FO - SUD

Contre : CFDT

**Explications de vote : La CGT a réaffirmé d'entrée et à plusieurs reprises que soient respectées les règles régissant le système des mouvements spécifiques sur postes. Ceci est indispensable pour garantir l'égalité de traitement de tous les agents. Malgré quelques tentatives pour y déroger, en provenance de la parité syndicale, l'administration a veillé à ce que les règles soient appliquées sans distorsion, permettant ainsi le vote favorable des élus CGT.**



**PROPOSITIONS DE 5 RENOUELEMENT DE CONTRATS CONCERNANT 5 TRAVAILLEURS HANDICAPÉS RECRUTÉS PAR LA VOIE CONTRACTUELLE SUR UN EMPLOI DE CONTRÔLEUR DU TRÉSOR PUBLIC, À COMPTER DU 1ER MARS 2010 ;**

- 2 dossiers résultaient d'une non validation du stage théorique. Les élus CGT ont rappelé la nécessité d'une prise en compte du handicap dans le cursus « scolaire » notamment sur les aspects liés aux métiers du réseau.
- pour 3 dossiers, il s'agissait d'une non validation à l'issue du stage pratique.

Pour l'un de ces cas, les représentants du personnel ont pu très rapidement démontrer que l'agent, en poste dans le Var, avait été victime de propos et de comportements sortant très largement du seul cadre professionnel. L'agent était d'ailleurs soutenu par une pétition des personnels de son poste d'affectation.

Aucun des motifs avancés dans ce dossier n'était en lien avec les capacités professionnelles de l'agent. Aucune difficulté dans l'exercice des missions n'a été évoquée pour justifier la proposition de la direction de ne pas titulariser cet agent.

Après avoir écouté les arguments fournis, la direction a donc accepté de proposer la titularisation directe de cet agent.



**Résultat du vote sur ce dossier :**

**Pour :** Administration, FO, CGT, CFDT, CFTC, SUD

Les 4 autres contrats ont été renouvelés.



**Résultat des votes sur ces 4 dossiers :**

Administration (4 fois POUR)

FO (2 fois CONTRE, 2 refus de vote)

**CGT ( 1 fois CONTRE, 1 abstention, 2 refus de vote)**

CFTC(2 fois CONTRE, 2 abstentions)

CFDT (2 fois CONTRE, 2 refus de vote)

SUD (2 fois CONTRE, 2 refus de vote)

**EXPLICATION DU VOTE CGT :**

Les deux dossiers de non-validation du stage théorique relevant d'une disposition statutaire, les élus CGT ont refusé de prendre part au vote. Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, l'administration se doit de mettre les agents dans de bonnes conditions d'apprentissage durant la scolarité. Le nombre de dossiers croissant, d'agents n'ayant pu valider leur stage théorique nous laisse penser que sur ce point l'administration connaît encore pas mal de lacunes.

Sur les deux autres dossiers, là encore la responsabilité de l'administration est pointée. Trop souvent c'est à l'agent de s'adapter en fonction de son handicap au poste sur lequel il est affecté. Or, c'est la démarche inverse qui est nécessaire : l'adaptation du poste en fonction du handicap de l'agent.

**RÉVISIONS DE LA NOTE CHIFFRÉE OU DE L'APPRÉCIATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2010 :**

La CAP avait à examiner 20 recours :

- ▶ 4 dossiers ont fait l'objet d'un relèvement de +0,02 à +0,06,
- ▶ 1 dossier a fait l'objet d'un relèvement à +0,01 à +0,02
- ▶ 1 dossier a fait l'objet d'un relèvement à +0,00 à +0,02
- ▶ 1 dossier a fait l'objet d'un relèvement à +0,00 à +0,01
- ▶ 13 dossiers ont vu leur note maintenue.



**Résultat des votes**

Administration (20 fois POUR)

FO (6 fois POUR, 13 fois CONTRE, 1 abstention, 1 refus de vote)

**CGT (6 fois POUR, 13 fois CONTRE, 1 abstention)**

CFTC (5 fois POUR, 14 fois CONTRE, 1 refus de vote)

CFDT (6 abstentions, 13 fois CONTRE, 1 refus de vote)

SUD (6 fois POUR, 13 fois CONTRE, 1 refus de vote)

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité, notre vote a été positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté « contre ».

# Bulletin d'adhésion



## SECTION :

Actif  Stagiaire  Retraité

### Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

### Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. / .....

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. / .....

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .. / .. / .....

Catégorie : ..... Grade : ..... Echelon : .....

Filière fiscale  Filière publique

Adresse administrative : .....

### Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative  Adresse personnelle (préciser) :

Tél. : .....

Mel : .....

Date : .. / .. / ..... Signature :